

Département de la  
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Avril 1964

OBJET : ROYAN Ma Plage

64042

Le vingt Avril mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, WONGRAND, FONTANILLE REIX, ETCHEVERRY, Melle POUCHE, MM. WARTEAU, BOUCHET, GACHET, BUJARD GALLAND et BETOUS

Représenté : M. FLAHAUT par M. FONTANILLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Jean-Charles THIBAUT est chargé par la Ville de Royan de mettre à la disposition des jeunes filles, jeunes gens et adultes fréquentant Royan pendant les mois de Juillet et Août une organisation de jeux, concours et distractions diverses dénommée " ROYAN MA PLAGE " qui fonctionnera du Lundi 6 Juillet au Samedi 29 Août 1964.

Une subvention forfaitaire de 15.000 francs a été prévue au crédit de fonctionnement de l'office du tourisme et un contrat établi en vue du règlement par tranches de cette subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de M. Jean-Charles THIBAUT, organisateur de ROYAN MA PLAGE

Vu le projet de contrat établi

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 9 Avril 1964

décide

- d'approuver le projet de contrat à passer entre la Ville de Royan et M. Jean-Charles THIBAUT pour l'organisation de " Royan Ma-Flage " du 6 Juillet au 29 Août 1964

- d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat

- que les mandatements des sommes prévues dans ce document seront imputées chapitre XXVIII, article 1 " Frais de Fonctionnement de l'Office du Tourisme ".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le

29 AVR 1964

Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Sub-Prefect.

VILLE de ROYAN

TOURISME

OBJET : "ROYAN MA PLAGE"

C O N T R A T

Entre les soussignés :

M. Hubert MEYER, Maire de la Ville de ROYAN

Et M. Jean-Charles THIBAUT, domicilié à Paris, 66 rue  
Gay-Lussac (5e)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er - M. Jean-Charles THIBAUT est chargé par la Ville de ROYAN de mettre à la disposition des jeunes gens, jeunes filles et adultes fréquentant Royan pendant les mois de Juillet et Août 1964, une organisation de jeux, concours et distractions diverses, cette organisation portant le nom de "ROYAN ma Plage".

Article 2 - Le présent contrat a pour objet de régler les modalités de fonctionnement de "ROYAN ma PLAGE"

Article 3 - D'un commun accord la durée de l'organisation "ROYAN ma PLAGE" est fixée du lundi 6 Juillet au samedi 29 Août 1964.

Article 4 - Un emplacement sera réservé à "ROYAN ma PLAGE" sur la plage de la Grande Conche.

Article 5 - La ville de ROYAN s'engage à verser à M. Jean Charles THIBAUT une subvention forfaitaire de 15.000 Fr aux échéances suivantes :

1er avril 1964 -	3.000,00 Fr
15 Juin 1964 -	4.000,00 Fr
15 Juillet " -	4.000,00 Fr
15 Août " -	4.000,00 Fr
	<hr/>
	15.000,00 Fr

Article 6 - M. Jean Charles THIBAUT prendra à sa charge tous les frais inhérents à l'organisation "ROYAN ma plage"

Fait à ROYAN le - 8 AVR. 1964

L'animateur de  
"ROYAN ma plage"

Le Maire,

*H. Duboué.*



*[Handwritten signature]*



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 129 AVR 1964

Le Sous-Préfet,

*[Handwritten signature]*